

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-16.250-0000208.2023.003</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SARL AQUITAINE BIOLOGIE</b> Adresse <b>ZI La Barrière - Rue N.Lehblanc 47300 Villeneuve-sur-Lot</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>QUALISUD (FR-BIO-16)</b> Adresse <b>6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>30 octobre 2023 15:03:13 +0100 CET</b> Lieu <b>Marmande (FR)</b>		Nom et signature <b>QUALISUD</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>16/10/2023</b> au <b>30/06/2025</b>		

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Légumes : poivron, Haricot vert extra fin, champignon, poireaux, pomme de terre rissolée, épinard, petits pois carottes, haricot vert très fin, mélange potage, potimarron, choux fleurs, brocolis, frites - Les givrés du bio	Biologique
	Fruits : framboise, fraise, myrtille - Les givrés du bio	Biologique
	Crème glacée vanille, café, chocolat, fraise, menthe chocolat, pistache, straciatella, caramel beurre salé, caramel, noisette, rhum raisin, praliné, noix de coco, chocolat blanc coco, speculoos, à la crème de marron, "l'américaine", "la cacaotée", "la tropicale" - Aquibio	Biologique
	Sorbets fraise, framboise, cassis, citron, abricot, fruit de la passion, mangue, ananas, mandarine, myrtille, poire-cannelle, pêche de vigne - Aquibio	Biologique
	Légumes surgelés : brocolis, butternut, carottes rondelles, champignons de Paris, choux fleurs, courgettes, épinards branches galets, frites, haricots plats coupés, haricots verts extra fins, haricots verts très fins, maïs doux grains, marrons, mélanges champignons français, mélanges légumes pour potage, oignons, petits pois, petits pois carottes, poireaux, poivrons mélangés, patates douces, pommes dauphines, pommes de terre rissolées, potage mouliné, potimarron, shiitaké, poelée de légumes (à la parisienne, de légumes verts, à la bretonne) - Aquibio	Biologique
	Fruits surgelés : framboise, myrtille, fraise, rhubarbe, mangue - Aquibio	Biologique
	Viennoiseries surgelées : croissants beurre, pains au chocolat, pains aux raisins, chaussons aux pommes - Aquibio	Biologique
	Produits distribués :	Biologique
Algues	Biologique	
jus de citron	Biologique	
Arômes	Biologique	
Champignons	Biologique	
Cornets	Biologique	
Crème glacée gourmande	Biologique	
Feuilletés	Biologique	
Fruits	Biologique	
Gâteaux et tartes sucrés	Biologique	
Gâteaux glacés	Biologique	
Glaces au lait de vache	Biologique	
Glaces au lait végétal	Biologique	
Légumes	Biologique	
Pains	Biologique	
Pâtes à tarte	Biologique	
Pizzas et tartes salés	Biologique	
Plats cuisinés	Biologique	
Poissons et fruits de mer	Biologique	
Pollen	Biologique	
Produits de pomme de terre	Biologique	
Purées de légumes	Biologique	
Sorbets	Biologique	
Sucre	Biologique	
Viande	Biologique	
Viennoiseries	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		

DÉLIVRÉ

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
	Préparation	<b>Stockage de produits surgelés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</li> </ul>
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		II.9 Autres informations
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	<b>Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.</b>
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf</a>	

DÉLIVRÉ